



Concertation relative à la définition de Zones d'Accélération des Energies Renouvelables sur le territoire de Mondeville

La France s'est donné pour objectif d'atteindre une part de 33% d'énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie d'ici 2030. Elle est aujourd'hui de 20%. La loi d'Accélération de la Production d'Energies Renouvelables (APER), promulguée le 10 mars 2023, vise à rattraper le retard pris.

Cette loi met en place des zones d'accélération dans lesquelles les communes indiquent le type de projets d'énergies renouvelables qu'elles souhaitent voir s'implanter. Ces zones concernent toutes les énergies renouvelables : le solaire photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, le biogaz, la géothermie, etc. Elles ne sont pas des zones exclusives : des projets pourront être autorisés en dehors de ces zones. Toutefois, les porteurs de projet seront incités à s'y diriger puisqu'elles correspondront à une volonté politique et témoignent d'une désirabilité locale de projets d'énergies renouvelables.

Ces zones sont définies par chaque commune puis par la communauté urbaine Caen la mer, qui agrègera le travail des communes, après une consultation du public selon des modalités librement déterminées.

Pour la commune de Mondeville, cette concertation se déroule jusqu'au 15 mai 2024. Une réunion publique est organisée le lundi 6 mai à 8h00 à l'amphithéâtre de Quai des Mondes (rue Calmette).

Les zones d'accélération ne sont pas des zones de projets systématiques. La commune indique juste qu'elle n'est pas défavorable à l'implantation d'un projet d'énergie renouvelable sur celles-ci. A l'inverse, les zones non définies pourront malgré tout recevoir des projets d'énergies renouvelables. Elles ne pourront toutefois pas bénéficier des éventuels avantages inhérents aux zones d'accélération.

Les différents types d'énergie renouvelable faisant l'objet d'une zone d'accélération :

- **Eolien** : Mondeville ne dispose pas de terrains permettant l'installation d'éoliennes.
- **Méthanisation** : Mondeville accueille la station de méthanisation de la station d'épuration du Nouveau Monde, gérée par Caen la mer. D'autres projets peuvent être possibles en respectant les distances nécessaires avec les habitations. Il n'y a pas de projet à court terme.
- **Solaire thermique et photovoltaïque en toiture** : il est proposé d'intégrer l'ensemble des toitures résidentielles, industrielles et commerciales de la commune en zone d'accélération.
- **Solaire photovoltaïque au sol** : seuls les délaissés routiers, les terrains pollués ou friches font l'objet d'une zone d'accélération pour ce type d'énergie.
- **Solaire photovoltaïque en ombrières – parking** : les parkings publics et privés (supermarchés, industries,...) sont intégrés dans une zone d'accélération.
- **Solaire photovoltaïque en ombrières – agrivoltaïsme** : Mondeville n'est pas concernée par ce type d'énergie.
- **Géothermie** : Une étude pourrait être lancée dans la ZAC Valleuil. Seul gisement possible connu pour ce type d'énergie.
- **Réseau de chaleur** : Mondeville pourrait être concernée par une éventuelle prolongation du réseau de chaleur de Caen la mer.
- **Bois énergie** : Mondeville accueille des projets individuels. Aucune zone d'accélération n'est prévue pour ce type d'énergie à Mondeville.

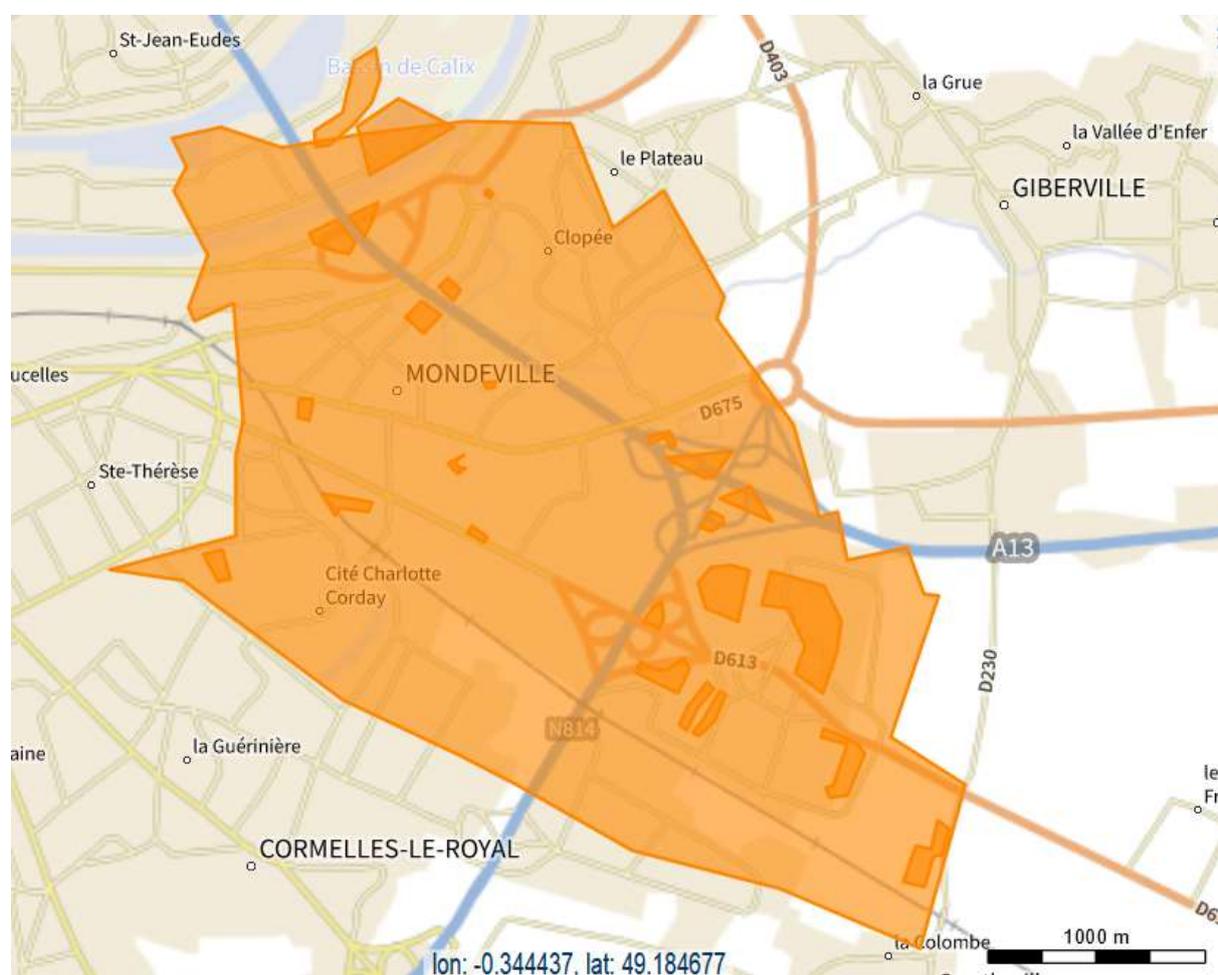
Les zones d'accélération soumises à concertation

Vue globale

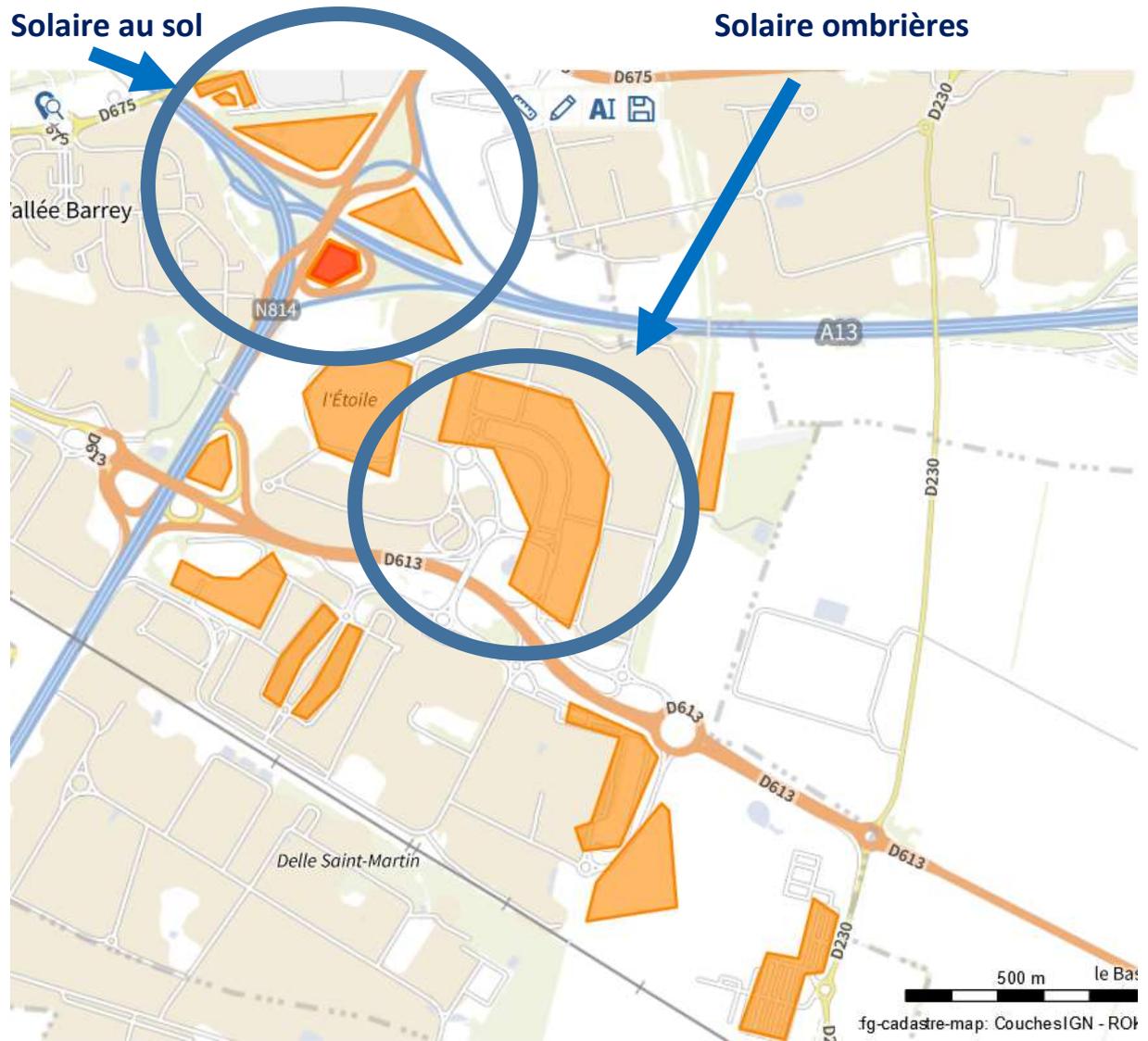
2 zones d'accélération comprennent l'intégralité du territoire communal : solaire photovoltaïque en toiture et solaire thermique en toiture.

20 autres zones comprennent :

- 4 concernent des délaissés routiers pour du solaire photovoltaïque au sol ;
- 12 concernent des ombrières photovoltaïques sur des parkings de grande taille ;
- 1 concerne le gisement de géothermie à Valleuil ;
- 1 concerne des terrains pollués à proximité de la station d'épuration ;
- 1 concerne le projet de méthanisation de la station d'épuration du Nouveau Monde.



Zones commerciales



Les zones sont destinées à accueillir du solaire en ombrières (parkings) ou au sol (délaissés routiers ou friches).

Zones résidentielles

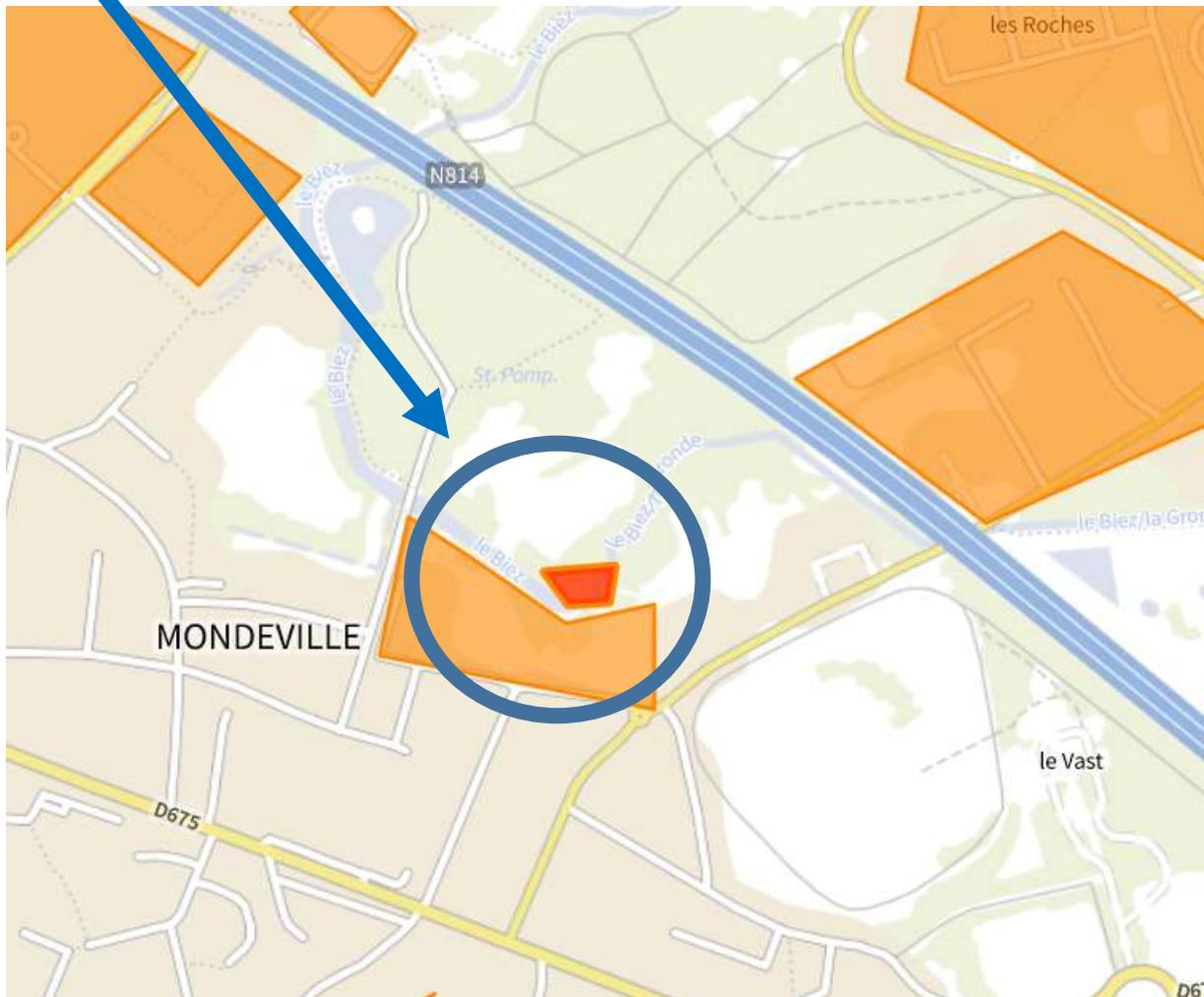
Solaire sur toiture



Il est proposé de considérer toutes les toitures résidentielles de toute la ville comme pouvant accueillir des panneaux solaires photovoltaïques ou thermiques. De nombreux particuliers installent des panneaux solaires sur leurs toitures.

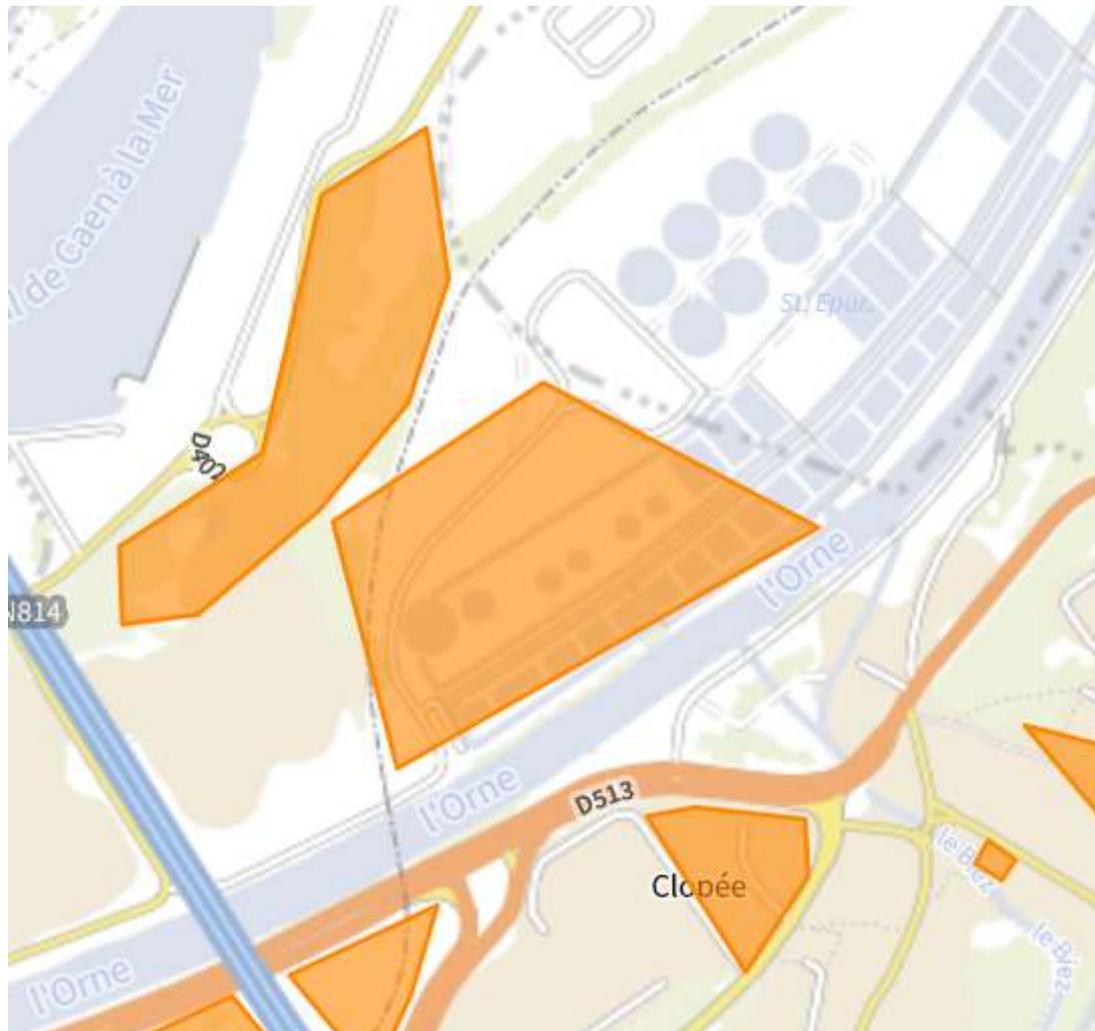
ZAC Valleuil

Géothermie



La source située dans la ZAC Valleuil est le seul gisement de géothermie. Il sera étudié dans le cadre du projet immobilier de la ZAC Valleuil.

Méthanisation Station d'Épuration nouveau Monde



Solaire thermique et photovoltaïque en toiture

- *Toutes les toitures résidentielles, commerciales et industrielles ainsi que les bâtiments publics font l'objet d'une zone d'accélération pour accueillir du solaire photovoltaïque et thermique.*
- *Cela ne signifie aucune obligation pour les propriétaires des bâtiments.*
- *Aucune règle dérogatoire au droit de l'urbanisme n'est prévue*

Liste des ZAENR

Nom de la ZAER **Solaire photovoltaïque en toiture**

Toute toiture sur toute la ville

Nom de la ZAER **Solaire thermique en toiture**

Toute toiture sur toute la ville

Nom de la ZAER [Rond-point du cimetière périphérique](#)

Solaire photovoltaïque sur délaissé routier

Nom de la ZAER [Délaissé DIRNO Cimetière](#)

Solaire photovoltaïque sur délaissé routier

Nom de la ZAER [Parking village Oxylane](#)

Solaire photovoltaïque en ombrières

Nom de la ZAER [Parking Leroy merlin](#)

Solaire photovoltaïque en ombrières

Nom de la ZAER [Champ de foire](#)

Solaire photovoltaïque en ombrières

Nom de la ZAER [Station d'épuration Nouveau Monde](#)

Biogaz / Biométhane

Nom de la ZAER [Délaissé bas viaduc Calix](#)

Solaire photovoltaïque sur délaissé routier

Nom de la ZAER [Délaissé bas viaduc 2](#) Code Postal - Code INSEE

Solaire photovoltaïque sur délaissé routier

Nom de la ZAER [Presqu'île Terrains STEP](#)

Solaire photovoltaïque sur terrains pollués

Nom de la ZAER [dépôt keolis](#)

Solaire photovoltaïque en ombrières

Nom de la ZAER [Délaiisé contrebas viaduc Calix](#)

Solaire photovoltaïque sur délaissé routier

Nom de la ZAER [Délaiisé contrebas viaduc Calix 2](#)

Solaire photovoltaïque sur délaissé routier

Nom de la ZAER [Parking Mondeville 2](#)

Solaire photovoltaïque en ombrières

Nom de la ZAER [Parking Hall D'Ornano](#)

Solaire photovoltaïque en ombrières

Nom de la ZAER [Parking Super U](#)

Solaire photovoltaïque en ombrières

Nom de la ZAER [Délaiisé A13](#)

Solaire photovoltaïque

Nom de la ZAER [Etoile friche](#) commerciale

Solaire photovoltaïque au sol

Nom de la ZAER [Parking siège Carrefour](#)

Solaire photovoltaïque en ombrières

Nom de la ZAER [Rond Point BP RD 813](#)

Solaire photovoltaïque sur délaissé routier